

Comment candidater ?



Un formulaire en ligne est disponible sur la plateforme TEN :

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>

Ce questionnaire permet aux collectivités de faire l'état des lieux de leurs pratiques et de leurs projets en matière de protection et de restauration de la nature mais également de formaliser un plan d'actions sur trois ans qui doit répondre à quatre critères :

1. **rassembler** l'ensemble des initiatives de la collectivité et de ses partenaires locaux, publics et privés ;
2. **définir des objectifs de résultats précis** et prévoir un **suivi** de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts ;
3. **conduire à des effets positifs**, directs ou indirects, significatifs et proposer des actions qui vont au-delà de la réglementation et des actions passées ;
4. **contribuer à la mise en œuvre des outils d'action publique** territoriaux, régionaux et nationaux (ex : SRB, SNB, Plan biodiversité)

Les candidatures déposées au fil de l'eau seront examinées par un jury régional. Les collectivités retenues bénéficieront d'un accompagnement pour la réalisation de leur plan d'actions.

CHRISTELLE MORANÇAIS et CLAUDE D'HARCOURT

Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire et Préfet de la Région Pays de la Loire

« En inscrivant l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité, la loi pour « la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages », promulguée en août 2016, inscrit au niveau national l'ambition de faire de la protection de la biodiversité une priorité. Pour parvenir à cet objectif national, il est maintenant nécessaire de jouer collectif et d'intégrer toutes les sphères de la société à l'action. De par leur connaissance fine des enjeux locaux et des aménités locales, mais aussi parce qu'elles constituent une interface incontournable entre les porteurs de projets, les entreprises, les citoyens et les pouvoirs publics, les collectivités sont un maillon essentiel de la chaîne d'action qui nous permettra de préserver ce bien commun qu'est la biodiversité. »

Une stratégie régionale en faveur de la biodiversité :

Déclinaison opérationnelle régionale du plan biodiversité, et dans le droit fil des politiques internationales, européennes et nationales, dont la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), la **Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) 2018-2023** a été validée par le Comité Régional Biodiversité en juin 2018. Au travers de 19 fiches actions, ce document opérationnel porte l'ambition de faire de la biodiversité des Pays de la Loire un enjeu patrimonial et une opportunité de développement du territoire.

Pour répondre aux enjeux de préservation des habitats et des espèces à forte responsabilité régionale, l'accompagnement des collectivités et la reconnaissance des initiatives à l'échelle locale constituent un élément essentiel de cette stratégie.



© Crédits photo de couverture :
A. Lamoureux - Vendée Expansion



Pour en savoir plus :

Pour connaître les modalités spécifiques en Région Pays de la Loire, contactez la Direction de la transition énergétique et de l'environnement :

Amélie Boisteux - Chargée de mission appui aux collectivités engagées pour la biodiversité, Collectif Régional pour la Biodiversité

Tél. +33 (0)2 28 20 54 25

amelie.boisteux@paysdelaloire.fr

Conception et infographie :
A. POUPART - Région Pays de la Loire

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

LES COLLECTIVITES S'ENGAGENT EN PAYS DE LA LOIRE

De la Loire et ses affluents aux marais littoraux, des grandes zones humides aux nombreuses petites mares, des plateaux viticoles aux vallons bocagers, tous ces paysages emblématiques des Pays de la Loire constituent des **écosystèmes nécessaires à l'équilibre des milieux, à la pérennité de nos ressources, à la durabilité de nos activités et à l'attractivité de notre territoire.**

Convaincus que l'échelon intercommunal est essentiel pour conduire des mesures de gestion et de protection opérationnelles en faveur de la biodiversité, la Région Pays de la Loire et ses partenaires (DREAL, Office Français de la Biodiversité et Agence de l'Eau Loire-Bretagne) s'impliquent dans l'accompagnement des collectivités porteuses de projets en faveur de la biodiversité à travers le dispositif « **Territoires engagés pour la Nature** ».



« Territoires engagés pour la Nature » : un dispositif national, un accompagnement régional

« Territoires engagés pour la nature » est une initiative conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et de Régions de France. Elle est portée par l'Office français de la biodiversité qui ambitionne de **faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions en faveur de la biodiversité menés par les collectivités.**

Chefs de file des collectivités en matière de gestion de la biodiversité, **les Régions**, en collaboration avec les membres du **collectif régional (Etat, Office français de la biodiversité, Agences de l'eau, Départements)**, jouent le rôle d'animateurs de cette dynamique et accompagnent les collectivités dans le développement de projets innovants, la réalisation d'actions concrètes, et le renforcement de partenariats avec les acteurs locaux.



Quels sont les territoires concernés ?

En Pays de la Loire, le dispositif TEN est ouvert aux EPCI (**communautés de communes, communautés urbaines, communautés d'agglomération, métropoles ou pôles métropolitains, syndicats mixtes, et PETR**) qui souhaitent faire de la biodiversité un marqueur fort de l'ensemble de leurs politiques publiques.

Qu'elles soient rurales ou urbaines, débutantes ou initiées en matière de gestion de la biodiversité, les collectivités reconnues TEN bénéficient d'un accompagnement adapté pour repenser l'intégration de la biodiversité dans leur projet de territoire. En se basant sur l'expérience des territoires les plus investis, le dispositif TEN cherche à créer un effet d'entraînement sur les territoires voisins et à faciliter les initiatives locales en faveur de la biodiversité.

Quels sont les types de projets attendus ?

Pour obtenir la reconnaissance « TEN », les collectivités doivent formuler **un plan d'actions sur trois ans pour la prise en compte des enjeux de biodiversité.** Ce plan d'actions se veut concret, transversal et de progrès, partenarial et adapté aux enjeux du territoire. En remettant au centre des initiatives territoriales la question de la biodiversité, il permet de repenser toutes les actions susceptibles de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, de la santé des citoyens, de la prévention des risques environnementaux, de l'aménagement et du développement économique du territoire.

Des dispositifs d'accompagnement similaires sont en cours de développement pour les entreprises et les partenaires-relais (associations, structures pédagogiques, partenaires scientifiques...)

En Pays de la Loire, des collectivités s'engagent à mieux intégrer la biodiversité dans leurs enjeux de territoire

En juin 2019, trois premières collectivités ligériennes ont reçu la reconnaissance « Territoires engagés pour la nature » : La **Communauté de communes du Pays Fléchois** (Sarthe), la **Communauté d'agglomération Cap Atlantique** (Loire-Atlantique & Morbihan) et la **Communauté de communes du Pays de Pouzauges** (Vendée).

Riches d'une expérience variée en matière de préservation de la nature et des paysages, ces trois collectivités déploient des projets de territoire collectifs et transversaux qui placent la biodiversité comme une priorité nouvelle et une opportunité de développement.

Repenser le développement du territoire sous le prisme de la biodiversité :

« Depuis 1998, le Pays Fléchois a su ponctuer son histoire de mesures concrètes en faveur de la biodiversité : les lacs de la Monnerie, généralisation du zéro-phyto, gestion différenciée des espaces verts, reboisement d'un « poumon vert » en centre-ville, ...

En 2008, cette ambition passe par la reconnaissance d'une « Réserve naturelle régionale » sur les Marais de Cré-sur-Loir – La Flèche, où de nombreuses animations en lien avec l'environnement sont toujours organisées.

TEN est une nouvelle opportunité pour relancer un programme d'actions, en cohérence avec le programme national « action cœur de ville » : chaque projet est réinterrogé sous le prisme de la biodiversité afin d'assurer un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces et espèces naturelles, au profit d'un cadre de vie qualitatif. »

Guy-Michel CHAUEAU

Président de la Communauté de communes du Pays fléchois et Maire de La Flèche



Mobiliser les entreprises et les acteurs économiques

« La Communauté de communes du Pays de Pouzauges en Vendée, Territoire d'industrie, a engagé une réflexion commune avec les entreprises du territoire sur les questions d'attractivités. Lors des ateliers de co-construction de la stratégie en matière d'économie territoriale, les acteurs ont régulièrement cité le paysage bocager comme symbole du bien-vivre et comme vecteur d'attractivité pour de futurs salariés. Dans cette optique, la question de la mobilisation des acteurs économiques face aux enjeux de préservation de la biodiversité sera primordiale.

Les actions mises en œuvre devront permettre aux acteurs de l'économie locale de tendre vers des pratiques intégrant les enjeux de biodiversité comme vecteur de création de richesse pour l'entreprise et le territoire. »

Dominique BLANCHARD

Président de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Pourquoi s'inscrire dans la démarche « TEN » ?



Préserver les habitats en mobilisant les acteurs locaux et les citoyens

« Depuis 10 ans, Cap Atlantique mène des actions concrètes en faveur des zones humides et notamment des mares, en partenariat étroit avec la profession agricole et les communes. Le programme d'actions TEN 2020-2022 permettra à la collectivité de concentrer les projets de restauration sur la partie Nord de son Territoire, en lien avec un projet mené sur les 3 communes morbihannaises. Dans l'objectif de mobiliser au-delà des exploitants et des communes, un important projet d'éducation à l'environnement sera mené par le tissu associatif pour mobiliser les habitants et leur faire découvrir les Atlas de Biodiversité. »

Chantal BRIERE

Vice-Présidente déléguée à l'environnement et aux risques de la Communauté d'agglomération Cap Atlantique